



BULLETIN COMMUNAL

N°4 – DECEMBRE 2022





SOMMAIRE

MOT	DU CONSEIL COMMUNAL	5
	EMBLEE COMMUNALE	6
2.	Budget 2023	8
2.1	Investissements Appropriate d'un investissement de CHE 70'000 pour	8
2.1.1	Approbation d'un investissement de CHF 70'000 pour l'acquisition de deux véhicules communaux	9
212	Approbation de l'augmentation de budget de CHF 330'000 pour	9
2.1.2	la mise en séparatif du secteur La Dey - Le Pelleret à Arconciel –	
	2 ^{ème} partie	9
2.1.3	Approbation d'un investissement de CHF 97'000 pour le	
	déplacement du ruisseau « Le Russalet » à Ependes	10
2.1.4	Approbation d'un investissement de CHF 340'000 pour la	
	rénovation de l'Auberge du Château à Ependes	
	Information sur l'établissement	11
2.1.5	Approbation d'un investissement de CHF 120'000 pour le crédit	
	d'étude de la réalisation d'un CAD au centre du village d'Arconciel	11
2.2	Compte de résultat (fonctionnement)	13
3.	Présentation de la planification financière 2024-2028	20
4.	Approbation de deux modifications de limites communales pour	
	la route cantonale de la Crausa (communes de Villarsel-sur-	
	Marly et de Ferpicloz)	23
5.	Approbation du Règlement de police	24
6.	Approbation du Règlement des cimetières d'Arconciel et	0.4
	Ependes	24
7.	Approbation du Règlement relatif à la gestion des déchets	25
8.	Nomination d'un membre à la commission financière	25
9.	Nomination d'un membre à la commission des naturalisations	25
10.	Approbation de la modification des statuts de l'Association pour le service officiel des curatelles de la Haute-Sarine	26
11.		26 26
	Approbation des statuts du Réseau Santé Sarine (RSS)	20
ΔDM	IINISTRATION	27
	neture du bureau communal durant les fêtes de fin d'année	27
	missions de nos employés communaux	27
	ôté de la population	28
	uration des acomptes d'eau et d'épuration 2022	29
	oint sur Le travail du Conseil communal	30
JUS	TICE ET POLICE	32
Insta	ıllations de tir de Bois-d'Amont	32
	TURE, SPORT ET LOISIRS	33
	rencontre de Brass Band du Bois d'Amont	33
	oukball : 3 jeunes Bois-d'Amontois champions d'Europe	34
	nciacum	35
Imac	ge d'antan	36



SANTE ET SOCIAL	37
Crèche Capucine	37
SENIORS	39
Service social communal – Bois-d'Amont Solidaire	39
Aide et soins pour les seniors	41
Vie associative et communautaire	42
SERVICE TECHNIQUE	43
Energie	43
Forêts	44
Bâtiments communaux	44
Portefeuille d'actions durables des communes fribourgeoises	45
IMPRESSUM	46

SERVICE DE L'EDILITE

Frédéric Clément Eaux 079 549 48 70 Paul Munkiba Déchets et voirie 077 269 59 87 Carlos Vieira Bâtiments 078 410 96 76

DEFIBRILLATEURS

4 défibrillateurs cardiaques sont à votre disposition sur le territoire communal :

Arconciel Façade nord du bâtiment de l'administration

communale, Place de l'Arche 1

Ependes A l'extérieur du bâtiment communal, Au Village 4

Dans la grange du bâtiment sis à la rte de Sales 49

Senèdes A l'extérieur du bâtiment situé à l'imp. de l'Etoile 5a

HORAIRES DECHETTERIES

Arconciel mardi et jeudi de 17h00 à 19h00

samedi de 8h30 à 11h30

Ependes mercredi de 17h00 à 19h00

samedi de 8h30 à 11h30



MOT DU CONSEIL COMMUNAL

Après bientôt 2 ans de travail acharné lié à la fusion de nos 3 anciens villages, je peux dire que le Conseil communal de Bois-d'Amont est rôdé! Nous avons pris notre rythme de croisière pour terminer les derniers projets inhérents à la fusion et nous avons commencé à réfléchir à des idées pour avancer et mettre en place de nouveaux défis pour notre commune.

Si le Conseil communal est rôdé, une autre entité l'est aussi : l'Assemblée communale. Sans la participation d'un maximum de citoyens à cet organe législatif, il est difficile d'aller de l'avant et de concrétiser nos nouvelles idées. N'oublions pas que l'Assemblée communale est composée de tous les citoyens de la commune, donc l'Assemblée communale, c'est nous tous !

J'ai un souhait pour 2023. Ce souhait me tient particulièrement à cœur, mais est également capital aux yeux du Conseil communal. Faisons mentir l'adage : « Nul n'est prophète en son pays » ! Cette locution sous-entend qu'il est plus difficile d'être considéré par ses proches (famille, voisins, concitoyens, ...) que par des étrangers.

J'ai l'impression que cet adage n'est pas d'actualité à Bois-d'Amont. En effet, l'implication des sociétés locales dans l'organisation des manifestations villageoises, mais surtout le soutien de la population à ces manifestations sont exceptionnels! Le travail de tous (employés communaux et temporaires, membres des différentes commissions, du Conseil communal et membres des différentes sociétés villageoises) est colossal et reconnu par l'entier de la population.

Continuons de la même manière et surtout continuons à participer aux manifestions organisées dans la commune afin que nos villages ne deviennent pas des cités dortoirs. Il est de plus en plus difficile de trouver des bénévoles aidant activement les différentes sociétés organisatrices de manifestations, mais, sans ces nombreux travailleurs de l'ombre, rien n'est possible. Gageons que lors des prochaines grandes fêtes organisées dans la commune (Girons de jeunesse, grande manifestation sportive, fêtes thématiques, etc.), les comités d'organisation trouveront les bénévoles nécessaires à la bonne organisation de ces manifestations.

Faisons en sorte que nous soyons tous « prophète en notre pays »!

Le Conseil communal se joint à moi pour remercier toutes les personnes ayant aidé de près ou de loin à l'accomplissement des tâches communales ainsi que les sociétés locales pour l'animation de nos villages. Nous profitons également de vous souhaiter d'ores et déjà de belles fêtes de fin d'année et vous souhaitons tout le meilleur pour l'année 2023.

Pour le Conseil communal Samuel Kolly, Conseiller



ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens de la commune de Bois-d'Amont sont convoqués en Assemblée communale du budget le

lundi 5 décembre 2022 à 20.00 heures à la grande salle de l'Auberge des Trois Sapins à Arconciel

- **1.** Approbation du **procès-verbal** de l'Assemblée communale des comptes du 23 mai 2022 (il ne sera pas lu)
- 2. Budget 2023
 - 2.1 Investissements
 - **2.1.1** Approbation d'un investissement de CHF 70'000.- pour l'acquisition de deux véhicules communaux
 - 2.1.2 Approbation de l'augmentation de budget de CHF 330'000.- pour la mise en séparatif du secteur La Dey Le Pelleret à Arconciel, 2ème partie
 - 2.1.3 Approbation d'un investissement de CHF 97'000.- pour le déplacement du ruisseau « Le Russalet » à Ependes
 - 2.1.4 Approbation d'un investissement de CHF 340'000.- pour la rénovation de l'Auberge du Château à Ependes Information sur l'établissement
 - 2.1.5 Approbation d'un investissement de CHF 120'000.- pour le crédit d'étude de la réalisation d'un CAD au centre du village d'Arconciel
 - 2.2 Compte de résultat (fonctionnement)
 - 2.3 Rapport de la commission financière
 - 2.4 Approbation
- 3. Présentation de la planification financière 2024-2028
- **4.** Approbation de deux **modifications de limites communales** pour la route cantonale de la Crausa (communes de Villarsel-sur-Marly et de Ferpicloz)
- 5. Approbation du Règlement de police (il ne sera pas lu)
- **6.** Approbation du **Règlement des cimetières** d'Arconciel et Ependes (il ne sera pas lu)
- 7. Approbation du Règlement relatif à la gestion des déchets (il ne sera pas lu)
- 8. Nomination d'un membre à la commission financière
- 9. Nomination d'un membre à la commission des naturalisations



- **10.** Approbation de la modification des **statuts** de l'**Association pour le service officiel des curatelles de la Haute-Sarine** (ils ne seront pas lus)
- 11. Approbation des statuts du Réseau Santé Sarine RSS (ils ne seront pas lus)
- 12. Informations et divers

Les documents se rapportant à l'ordre du jour sont consultables sur le site Internet **www.bois-damont.ch** et auprès du secrétariat communal dix jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.



2. Budget 2023

L'élaboration d'un budget communal n'est jamais une tâche simple. Construit à prêt de 66% de charges liées ou comptables (postes 33, 34, 35 et 36 du chapitre 2.2), ce dernier doit surtout traiter des besoins directs de la commune. Le Conseil communal a anticipé cet exercice en gardant régulièrement un œil sur les budgets antérieurs, le premier exercice clôturé de la nouvelle commune et en réalisant un bouclement intermédiaire au 31 août. Comme à son habitude, le Conseil communal a apporté une attention toute particulière à l'analyse et à la relecture du plus grand nombre d'objets possible.

2.1 Investissements

Le budget des investissements 2023 comprend cinq objets soumis à l'approbation de l'Assemblée. Les autres objets correspondent à des investissements dont l'inscription au budget communal permet d'identifier un besoin ou la volonté du Conseil de présenter ces derniers prochainement.

Un résumé complet du budget des investissements 2023 de la commune de Boisd'Amont est développé ci-dessous. Les investissements présentés dans les points 2.1.1 à 2.1.5 seront présentés dans le détail à l'Assemblée et soumis à son approbation.

Budget 20	23		
Charges	Recettes		

0 Administration générale

Arconciel, Complexe communal – Crédit d'étude remplacement CAD actuel centre village Arconciel avec possibilité extension

120'000.00

Ependes, Auberge du Château – Rénovations après changement de locataire | 340'000.00 |

6 Transports et communication

Ependes, Chemin piétonnier Route de Sales

200'00.00

Ependes, Aménagement Pré du Château

60'000.00

Arconciel, Chemin piéton école

35'000.00

Acquisition de 1 véhicule de déneigement et tondeuse

90'000.00

Remplacement d'un véhicule de l'édilité par 2 nouveaux

70'000.00

Bornes pour véhicules électriques

70'000.00

7 Protection et aménagement de l'environnement

Arconciel, Construction collecteur EC – secteur Péloula

207'000.00



Arconciel, Assainissement quartier « La Dey » 2^{ème} partie

| 770'000.00 |

Ependes, Déplacement du ruisseau sur l'art. 406 RF Bois-d'Amont, secteur Ependes

| 97'000.00 |

Tayon de reconfidement « nouvelles constructions »

Taxes de raccordement « nouvelles constructions »

50'000.00

8 Economie publique

Extension chemin pédestre forêt Bois de la Molleyre

75'000.00

Total des charges

2'134'000.00

Total des revenus

50'000.00

Investissement net

2'084'000.00

2.1.1 Approbation d'un investissement de CHF 70'000.pour l'acquisition de deux véhicpules communaux

Après deux ans de fusion et à la suite de l'engagement de nouveaux employés communaux en 2022, il est venu le temps d'adapter la flotte des véhicules communaux.

Le Conseil communal propose à l'Assemblée d'accepter un investissement de CHF 70'000.- pour l'achat de deux nouveaux véhicules utilitaires.

Plan de financement

Coût estimé CHF 70'000.-Financement Liquidités

Charges financières

Amortissement dès 2024 10%, CHF 7'000.-

2.1.2 Approbation de l'augmentation de budget de CHF 330'000.- pour la mise en séparatif du secteur La Dey – Le Pelleret à Arconciel, 2ème partie

Lors de l'assemblée communale du 13 décembre 2021, le projet avait été présenté et un investissement de CHF 440'000.- avait été approuvé. Au moment de l'appel d'offres pour les travaux de génie civil en juin 2022, nous avons constaté que le génie civil seul absorbait le montant de l'investissement. Après diverses recherches avec le bureau d'ingénieur Ribi, il nous est apparu que ce dépassement de budget n'est pas uniquement lié au Covid ou à la guerre en Ukraine. En effet, le bureau a également sous-estimé le prix au mètre pour la creuse de ce collecteur. Le projet, en appliquant un principe de prudence, passera donc de CHF 440'000.- à CHF 770'000.- hors taxe.

Le Conseil communal propose dès lors à l'Assemblée d'accepter une augmentation de budget de CHF 330'000.- pour cet investissement.

Plan de financement

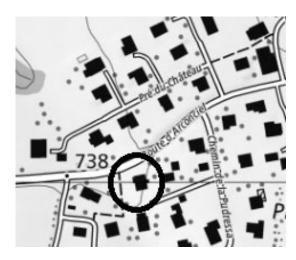
Coût estimé CHF 330'000.-Financement Réserves

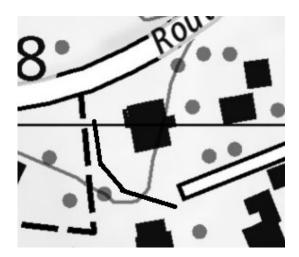
Charges financières

Amortissement dès 2024 1.25%, CHF 4'125.-

2.1.3 Approbation d'un investissement de CHF 97'000.pour le déplacement du ruisseau « Le Russalet » à Ependes

Le propriétaire de l'article 406 RF Bois-d'Amont, secteur Ependes, aimerait valoriser sa parcelle avec l'agrandissement de son bâtiment. Le ruisseau canalisé passe actuellement au milieu de celle-ci. La canalisation actuelle est profonde et d'un gros diamètre. Le projet prévoit de la ramener en limite de propriété. Le coût du projet est de CHF 139'300.- hors taxe. Le propriétaire participe à raison d'un montant forfaitaire hors taxe de CHF 42'300.-.





Situation

Nouveau tracé

Le Conseil communal propose à l'Assemblée d'accepter un investissement de CHF 97'000.- pour le déplacement du ruisseau « Le Russalet ».

Plan de financement

Coût estimé CHF 97'000.-Financement Liquidités

Charges financières

Amortissement dès 2024 2.5%, CHF 2'425.-

2.1.4 Approbation d'un investissement de CHF 340'000.- pour la rénovation de l'Auberge du Château à Ependes / Information sur l'établissement

Le Conseil communal souhaite profiter du changement de tenancier à l'Auberge du Château d'Ependes pour finaliser la rénovation des lieux débutée en 2011. Certains travaux s'avèrent plus qu'urgents (isolation des portes et des fenêtres, remplacement de la hotte de la cuisine, renouvellement du cellier). Le chantier est prévu pour durer 3 mois entre avril et juin 2023 et implique une fermeture de l'établissement avant l'arrivée d'un nouveau gérant.

À cet effet, le Conseil communal propose à l'Assemblée d'approuver un investissement de CHF 340'000.-.

Plan de financement

Coût estimé CHF 340'000.-Financement Liquidités

Charges financières

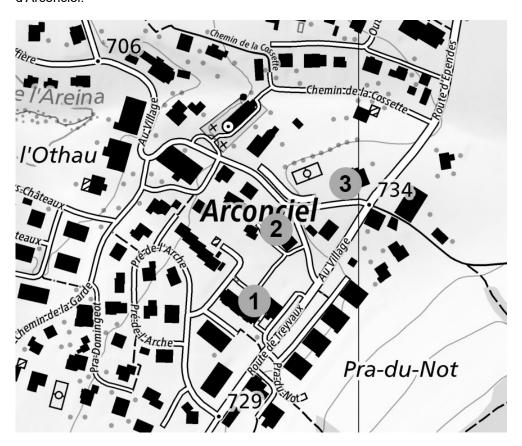
Amortissement dès 2024 3%, CHF 10'200.-

Une information sur l'établissement sera donnée lors de l'Assemblée.

2.1.5 Approbation d'un investissement de CHF 120'000.- pour le crédit d'étude de la réalisation d'un CAD au centre du village d'Arconciel

Une étude de réfection du chauffage à distance (CAD) aux copeaux de bois réalisée au début des années 1990 au centre-village d'Arconciel est en cours. La commune s'est iointe les services de Gruvère Energie SA. Pour rappel, le CAD est hors service depuis début 2020 en raison de frais d'entretien de plus en plus élevés et des difficultés sur les parties les plus importantes de l'installation. Le chauffage se fait actuellement au mazout, via une centrale mise en place en même temps que le CAD. Après un sondage fin 2020 de certains propriétaires proches du centre-village et une évaluation du potentiel en 2021, deux variantes se sont profilées : variante de base (bâtiments communaux + quelques bâtiments de privés proches centre village) et variante communale (bâtiments communaux). Les discussions du printemps 2022 avec quelques propriétaires intéressés et proches du complexe communal n'ont pas pu aboutir favorablement ; l'étude s'est donc concentrée sur les besoins communaux : complexe administration + appartements / Auberge des Trois Sapins et grande salle / bâtiment scolaire. Depuis le printemps 2022, la situation énergétique et des fournisseurs est très tendue, avec des prix à la hausse et une incertitude sur le montant d'investissement. Actuellement, le projet ne peut pas encore être calé et présenté devant l'Assemblée communale. L'option du Conseil communal est de faire un pas intermédiaire pour un investissement d'étude à présenter lors de l'assemblée de décembre 2022, puis, dans une phase ultérieure, l'investissement d'infrastructure proprement dit, sur la base d'offres et de prix plus stables. Cette phase, de toute manière prévue dans le projet global, permettra d'affiner le projet, notamment le lieu d'implantation de la centrale et de chiffrer les différentes composantes du projet (bâtiment, installation de production, réseau de distribution) sur la base d'appel d'offres de manière plus précise, et d'arriver avec une étude de projet consolidée pour la mise à l'enquête.

Le Conseil communal propose donc à l'Assemblée un investissement de CHF 120'000.- pour le crédit d'étude de la réalisation d'un CAD au centre du village d'Arconciel.



- 1 Complexe administration appartements
- 2 Auberge des Trois Sapins grande salle
- 3 Ecole

Plan de financement

Coût estimé CHF 120'000.-Financement Réserves

Charges financières

Amortissement dès 2024 3%, CHF 3'600.-

Compte de résultat 2.2 (fonctionnement)

L'introduction du plan comptable MCH2 modifie la forme donnée aux comptes et aux budgets communaux, à savoir que ces derniers ne sont plus principalement présentés par fonctions, mais par nature. Le résumé ci-dessous reprend cette forme. La présentation recommandée par cette nouvelle norme intègre totalement les charges et revenus de comptabilités secondaires. Pour notre commune, celles-ci regroupent notamment le Cercle scolaire, l'AES et le Fonds Antoine Dousse. Le Corps des sapeurs-pompiers de la Petite Sarine (CSPi Petite Sarine) étant intégré avec l'ensemble des corps du district au nouveau service d'urgence du Réseau Santé de la Sarine, le CSPi n'apparaîtra plus dans les comptes de la Commune.

On retrouve dans les sous-chapitres 300 et 301 les charges de personnel des différentes entités gérées par la commune. Lorsque l'on parle de charges liées, il s'agit de se référer principalement au sous-chapitre 36, les charges de transfert qui comptabilisent l'ensemble des participations de la commune à des organisations supra-communales et cantonales. Ce dernier représente plus de 54% des charges de la commune pour le budget 2023.

	Budget 202	22	Budget 202	23
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges	s de personnel			
	1'350'025.00		1'440'050.00	

Création d'un nouveau poste de travail dans le cadre du service technique et mise en place d'une place d'apprentissage pour août 2024

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

2'129'388.00 2'167'724.00

Frais directement imputables aux activités de la commune, par exemple les services mandatés pour l'entretien ou la gestion du parc informatique

33 Amortissement du patrimoine administratif

878'673.00 888'002.00

Amortissement selon les règles comptables en vigueur

34 Charge financières

83'670.00 71'170.00

Service de la dette sur les emprunts contractés par la commune

35 Attributions aux fonds et financements spéciaux

310'526.00 272'498.00

Dans la cadre des activités soumises à financement spécial (soumises à une taxe)

36 Charges de transfert

5'722'243.00 5'783'719.00

Charges liées d'organisation supra-communales ou cantonales

39 Attribution aux fonds
 0.00 64'013.00 Imputations internes pour prestations de services et loyers
40 Revenus fiscaux 5'895'400.00 6'181'200.00 • Perceptions fiscales telles qu'estimées par l'Etat et le Service des finances de la commune
42 Taxes
1'313'660.00 1'359'920.00 • Selon les tarifs en vigueur
44 Revenus financiers
 596'027.00 557'090.00 Revenus locatifs des immeubles communaux
45 Prélèvement sur les fonds et financements spéciaux
 29'809.00 55'434.00 Financement d'activités communales soumises à des taxes
46 Revenus de transfert
 1'588'412.00 1'588'215.00 Participation et subventions d'autres communes et de l'Etat, principalement liées aux comptabilités internes comme Cercle scolaire et AES
48 Revenus extraordinaires
 784'982.00 334'581.00 Prélèvement au fonds de réévaluation du patrimoine communal
49 Autres participations et subventions
 0.00 64'013.00 Imputations internes pour prestations de services et loyers
Total des charges
10'474'525.00 10'687'176.00
Total des revenus
10'208'290.00 10'140'453.00
Excédent de charges

266'235.00



546'723.00

Ce nouveau budget du compte de résultat de la commune de Bois-d'Amont présente un total de charges de CHF 10'687'176.-, soit une augmentation de 2.03% par rapport au budget 2022 et de produits de CHF 10'140'453.- en légère diminution de 0,66%. Le tout additionné induit un excédent de charges de CHF 546'723.-, représentant environ 5.11% des charges totales. Avec l'introduction de la nouvelle Loi sur les finances communales, le seuil fixé précédemment à 5% ne s'applique plus formellement et n'est plus le déclencheur d'une adaptation du taux d'impôts. Se référant aux nouvelles normes comptables introduites par MCH2, ce résultat induira un prélèvement à la fortune communale équivalent à l'excédent de charges. Au 31 décembre 2021, celle-ci s'établit à CHF 4'823'725.21, tenant compte de l'excédent de produits de CHF 744'728.71.

Dans la nouvelle norme MCH2, il existe également une présentation des comptes et budgets par fonctions. Dans un but de clarté et de transparence, vous trouverez ci-après un aperçu du budget 2023 pour la commune de Bois-d'Amont sur la base des chapitres définis par les nouvelles normes comptables.

	Budget 20	22	Budget 202	23
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administra	l ation générale			
V Administr		0401000 00	417001460 00	E 401400 00
	1'583'229.00	912'299.00	1'708'469.00	542'483.00
011/012 Lég	islatif et exécutif			
	113'708.00	0.00	101'641.00	0.00
 Rédu 	uction des frais d	'imprimés et de p	oublications	

Reduction des trais d'imprimes et de publications

 Limitation des charges en lien avec les activités des membres du Conseil communal

021/022 Administration des finances et services généraux

752'185.00 55'717.00 911'591.00 56'850.00

 Création d'un nouveau poste de travail dans le cadre du service technique et mise en place d'une place d'apprentissage pour août 2024

029 Immeuble administratifs

717'336.00 856'582.00 695'237.00 485'633.00

- Produit de réévaluation du patrimoine administratif déplacé au chapitre 9
- Réévaluation des charges d'entretien selon analyse effectuée en 2022
- Adaptation des charges en lien avec l'énergie
- Analyse de l'efficacité énergétique des bâtiments communaux

1 Ordre	e et sécurité publics, de	éfense		
	331'026.00	265'470.00	123'786.00	78'830.00
		ļ	J	
150 Sei	vice du feu			
	326'139.00	265'420.00	117'339.00	78'830.00
•	Intégration des coûts of	de la défense ince	endie reçus du R	éseau Santé
	Sarine		-	
•	Suppression de la comp	otabilité interne cor	respondant au CS	SPi

160 Défense

4'887.00 | 50.00 | 6'447.00 | 0.00

 Intégration nouvelle convention de tir avec les infrastructures de Le Mouret

2 Formation

3'791'363.00 817'639.00 4'107'894.00 908'735.00

211/212/213/214 Scolarité obligatoire

2'320'803.00 0.00 2'504'996.00 0.00

- Augmentation des coûts en lien avec la participation communale aux dépenses cantonales des écoles primaires et au cycle d'orientation
- Diminution de la participation communale aux dépenses du conservatoire

217 Bâtiments scolaires

372'724.00 | 127'227.00 | 326'848.00 | 30'515.00

- Planification des charges d'entretien sur les 2 sites scolaires par rapport aux besoins réels
- Mise en place de personnel de nettoyage polyvalent pour répondre à la réorganisation du travail d'entretien

218 Accueil extrascolaire

299'677.00 230'422.00 324'140.00 259'963.00

- Ajout de nouvelles tranches horaires et augmentation du nombre d'enfants accueillis pour les repas
- Légère diminution des frais de conciergerie
- Engagement d'une nouvelle directrice à l'automne 2022
- Adaptation de la participation de la commune partenaire

219 Cercle scolaire intercommunal

461'990.00 | 459'990.00 | 615'257.00 | 615'257.00

- Augmentation du coût des transports scolaires, mise à jour du contrat avec le prestataire
- Utilisation accrue de locaux communaux par l'école, augmentation proportionnelle des loyers et des charges
- Augmentation de la contribution communale au service de logopédie et de psychologie, à CHF 107'300.00

22/23 Ecoles spécialisées et formation professionnelle

336'169.00 0.00 333'653.00 0.00

3 Culte, sport et loisirs

285'622.00 102'157.00 356'122.00 88'435.00

32 Culture

47'050.00 0.00 50'268.00 0.00

- Adaptation des subventions communales aux sociétés locales et des manifestations soutenues par la commune
- Soutien au projet de revitalisation du site des ruines du Château d'Arconciel

34 Sport et loisirs

238'572.00 | 102'157.00 | 305'854.00 | 88'435.00

- Redéfinition de l'aide octroyée au FC Haute-Sarine
- Revenu locatif de la buvette du terrain de football d'Arconciel
- Création et financement d'une commission d'animation locale

4 Santé 1'098'534.00 12'00	00.00 948'906.0	0 11'000.00
41 Hôpitaux, établissements médico-soc 801'618.00 • Rectification du plan comptable • Selon budget du Réseau Santé	iaux 0.00 637'639.0	
42 Soins ambulatoires 282'066.00 • Selon budget du Réseau Santé		0.00
43 Prévention 14'850.00 12'00 • Réévaluation des frais en lien av		•
5 Prévoyance sociale	,	
1'237'241.00 7'20	00.00 1'240'791.0	0 7'200.00
51 Maladie et accident 0.00 • Participation aux réductions de p	0.00 3'000.0 primes pour personne	•
52 Invalidité 640'123.00	0.00 641'537.0	0.00
53 Vieillesse et survivants 0.00 2'00	0.00 0.00	0 2'000.00
54 Famille et jeunesse		eil familial de jour
55 Chômage 39'310.00 • Augmentation de CHF 1.50 par h de la participation cantonale au		
57 Aide sociale et domaine de l'asile 369'340.00 5'20 • Légère diminution des charges prévoyance sociale	00.00 340'495.0 cantonales et régiona	
6 Trafic et télécommunication		
738'354.00 167'26	55.00 774'954.0	0 23'930.00

6 Trafi	c et télé	communication			
		738'354.00	167'265.00	774'954.00	23'930.00
61 Circ	culation re				
		589'441.00	142'265.00	621'239.00	0.00
•	Adapta	tion de la répartit	tion des heures di	u personnel comm	nunal
•	Légère	augmentation de	es charges d'entre	etien des routes co	ommunales
•	Produit	de réévaluation	du patrimoine adı	ministratif déplacé	au chapitre 9

62 Transports publics

148'913.00 | 25'000.00 | 153'715.00 | 23'930.00

- Augmentation de la participation communale aux transports régionaux
- Arrêt programmé de la mise à disposition d'abonnements journaliers par les CFF

7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire

1'314'688.00 1'159'099.00 1'322'373.00 1'119'712.00

71 Approvisionnement en eau

343'394.00 343'394.00 347'657.00 347'657.00

 Application des nouveaux tarifs introduits en 2022, avec attribution au fonds de maintien de la valeur des installations

72 Traitement des eaux usées

555'787.00 | 555'787.00 | 555'787.00 | 555'787.00

 Application des nouveaux tarifs introduits en 2022, avec attribution au fonds de maintien de la valeur des installations

73 Gestion des déchets

259'479.00 | 199'413.00 | 277'758.00 | 211'077.00

- Impossibilité de facturer la TVA sur les taxes perçues et disparités des tarifs de base dans les 3 villages
- Utilisation des tarifs en vigueur actuellement, évolution des produits si acceptation du nouveau règlement
- Couverture seulement à 76% des charges, 66% sans le prélèvement du solde de la réserve
- Indexation des frais de transport pour les déchets triés

74 Correction de cours d'eau

24'023.00 | 4'023.00 | 16'023.00 | 436.00

 Participation communale à la structure pour la préservation des gorges de la petite Sarine

77 Cimetières communaux

29'190.00 16'987.00 29'239.00 4'755.00

- Uniformisation des budgets des 2 cimetières
- Mise à jour des charges d'amortissement

79 Aménagement du territoire

102'815.00 39'495.00 95'909.00 0.00

- Diminution des charges en lien avec les procédures liées aux plans d'aménagements locaux
- Adaptation de l'amortissement des plans d'aménagement

8 Economie publique | 60'618.00 | 59'218.00 | 59'240.00 | 51'513.00

81 Agriculture

29'809.00 | 29'409.00 | 30'083.00 | 22'356.00

 Amortissement des investissements en lien avec les voies de communication à vocation agricole

82 Sylviculture

14'809.00 | 14'809.00 | 13'383.00 | 13'383.00

• Entretien du domaine forestier communal

84 Tourisme 16'000	.00	15'000.00	15'774.00	15'774.00
9 Finances et impôts				
33'850	.00 6'70	05'943.00	44'641.00	7'308'615.00
91 Impôts 26'000 • Evaluation des re internes et prévis	cettes sur	,	36'641.00 atistiques cantor	
93 Péréquation financière 0 • Diminution sur la	.00 60	06'713.00		580'303.00
95 Part aux recettes sans 3'850		n 53'680.00	4'000.00	155'000.00
96 Administration de la fo 4'000 • Reduction des lin d'un intérêt négat	.00 nites des é	500.00	4'000.00 financiers pour	
97 Redistributions 0	.00	650.00	0.00	650.00
99 Postes non ventilables	s .00	0.00	0.00	334'581.00
Total des charges				
10'474'525	.00	10	0'687'176.00	
Total des produits				
	10'20	08'290.00		10'140'453.00
Excédent de charges				
	20	66'235.00		546'723.00

La majorité des revenus de notre commune est issue des différents impôts. Pour 2023, basées sur les statistiques fournies par l'Etat et les acomptes facturés durant l'année, les projections réalisées voient les produits totaux des impôts s'additionner à CHF 6'227'531.-, soit CHF 5'462'631.- d'impôts communaux ordinaires et CHF 764'900.- d'impôts communaux spéciaux. Ces derniers sont extrêmement variables et doivent être évalués avec prudence, notamment les transferts immobiliers généralement plus fréquents ces dernières années.

Une nouvelle tarification des taxes d'élimination des déchets est proposée dans le nouveau règlement relatif à la gestion des déchets (cf. ch. 7 de l'ordre du jour de l'assemblée communale). Dans le cas où ce dernier serait approuvé par la population, les revenus liés à ce chapitre seraient augmentés pour permettre une attribution à la réserve et donc l'équilibre du compte, ce qui engendrerait une diminution de l'excédent de charges du montant de la différence du chapitre, c'est à dire environ CHF 66'500.-.

Sur ce point comme sur le reste du budget, des explications et informations complémentaires seront données lors de l'assemblée communale du 5 décembre prochain.

3. Présentation de la planification financière 2024-2028

Le Conseil communal a opté cette année pour présenter à la population de la commune de Bois-d'Amont une planification financière un peu plus détaillée que lors des assemblées précédentes. En effet, partant que durant les 2 premières années de travail les conseillers communaux avaient eu la chance d'apprécier de manière plus complète les différents chantiers de la nouvelle commune, il leur paraissait envisageable de présenter un programme tenant compte d'une meilleure analyse que celle réalisée jusqu'ici. Des changements sont également intervenus, lesquels influencent passablement cette planification.

A l'exception de futurs projets d'infrastructures qui sont encore au stade de réflexions et donc pas listés dans le tableau ci-dessous, les priorités de l'exécutif se tournent tout naturellement vers l'amélioration et la mise aux normes de nos infrastructures d'approvisionnement et d'épuration des eaux. Dans le cadre des routes communales et de leur entretien, deux lignes avaient été reprises de l'ancienne commune d'Arconciel concernant la remise en état de la route d'Hauterive et l'entretien du pont du même nom. Le Grand Conseil ayant décidé de reprendre cette route et de la passer en route cantonale dès le 31 décembre 2025, l'entretien sera minimal jusqu'à ce moment-là et les charges importantes qui avaient été planifiées seront reportées au canton. Le Conseil anticipe cette situation et reste en contact avec les services concernés pour faciliter la transition.

Cette planification financière reste une feuille de route des intentions du Conseil communal et des besoins de la commune. Elle est naturellement dépendante du rythme auquel les projets peuvent se concrétiser et des éventuels plus grands chantiers qui pourraient voir le jour sur le territoire communal. De plus amples informations seront données lors de l'assemblée.



	2024 Charges	Revenus	2025 Charges	Revenus	2026 Charges	Revenus	2027 Charges	Revenus	2028 Charges	Revenus	
0.0	dministration g	iónóralo									l
UA		enerale					I	1	1	ı	Ļ
	760'000.00		500'000.00		300'000.00		l	l	1	I	l
	0 Informatique, 60'000.00				l	l	l , ,	<u> </u>			
029	1 Complexe cor	nmunal, Arc		cement prod		ur, assainiss	sement énerge	étique	1	I	ı
000	700'000.00	-	150'000.00		300'000.00	, II	Ι	1	1	l	
029	3 Restaurant de 	es Trois Sapi	ns, Arconciel, 350'000.00	isolation de	s combles et cre	eation d'un a	ppartement				
6 Tı	rafic et télécom	munication	l								
	1'930'000.00		150'000.00		400'000.00		300'000.00	1			1
								1	1	1	
615	0 Réfection rout	te de Treyva	ux, Arconciel								
	1'500'000.00	•									
615	0 Réfection Pon	it de la Souc	he, Arconciel								
							300'000.00				
615	0 Réfection rout	te de Chésal	les, Arconciel								
					400'000.00						
615	0 Création d'un	accès piétor	n sécurisé rou	te de Chésa	lles, Arconciel	•	i	i	i	i	
	200'000.00										
615	0 Mise en confo	rmité arrêts			ı	·	ı	i	i	i	
	150'000.00		150'000.00								
615	0 Aménagemen	it passage pi	iétons sécuris	é chemin de	la Pudressa, E∣	pendes	ı	1	1	1	i
	40'000.00							1			
615	0 Trottoir centre	-village, Epe	endes		I	•	ı	T.	Ť	1	
	40'000.00							1	1		ļ
7 P	rotection de l'e	nvironneme	ent et aménaç	gement du t	erritoire						
	1'050'000.00	50'000.00	650'000.00	50'000.00	1'105'000.00	50'000.00	500'000.00	50'000.00	550'000.00	50'000.00	Ì
								,			
710	1 Adduction d'ea	au Hauterive	•								
							100'000.00				Ì
710	1 Nouvelle cond	luite Es Nès	/ La Gotta, Ar	conciel	•	•	•	•	•	•	•
	200'000.00		Í (1			
	·		•		•	-	•	-	-	-	•

2024		2025		2026	2026		2027		2028	
Ch	arges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
 7101 N	ا Nouvelle co	nduite Sur-le	l e-Moulin, Arcond	l ciel						
			150'000.00							
7101 N	Maillage du	réseau près	de l'église, Epe	endes		•		•		•
_					165'000.00		ļ			
7101 N	Nouvelle ch	ambre de lia	ison avec le rés	eau du GAN		i	İ	Ī	İ	Ī
 7101 N	 Maillaga du	ráccau route	 do Conàdos (Conàdos	140'000.00					
/ 101 h	wallage uu 	reseau route	e de Senèdes, S I	l	I		140'000.00		I	
7101 N	ı Nouvelle co	nduite impas	। sse du Nord, Se	nèdes	I		140 000.00		I	
		F					60'000.00			
7201 8	Solde mise	en séparatif	du réseau d'ass	ainissement	t, Arconciel					
_									550'000.00	
		aratif et bas	sin de rétention	Pré du Chât	teau, Ependes	1	I	I	I	1
	00.000 Mise en sén	aratif chemi	l n du Vuasoz, E _l	l nendes	I		l		l	
2011	wiise en sep 	aratır Crieriii	400'000.00	Jenues 	I				I	
7201 N	ı Mise en sép	aratif ancien	ne poste, Epen	des	I	ļ.	ı	Į.	I	I
Ī			100'000.00							
7201 N	Mise en sép	aratif secteu	ırs route de Fer	picloz - centr		•		•		•
			l <u>-</u>		800'000.00					
/201 N	Mise en sép	aratit Le Poi	ntet, Ependes	1	I	1	L 2001000 00	Ì	I	Ì
 7201	ا Taxe de rac	cordement	400'000.00		I		200'000.00		I	
2011	axe ue lac	50'000.00	l	50'000.00	l	50'000.00		50'000.00	l	50'000.00
7410 T	Travaux d'e		ruisseaux de Co				ı	1 00 000.00	I	1 00 000.00
	50'000.00	3			' '					
Total	des charge	es et des rev	venus							
3'7	40'000.00	50'000.00	1'300'000.00	50'000.00	1'805'000.00	50'000.00	800'000.00	50'000.00	550'000.00	50'000.00
Total	des investi	ssements								
3'6	90'000.00		1'250'000.00		1'755'000.00		750'000.00		500'000.00	
	1			•		•		•		•

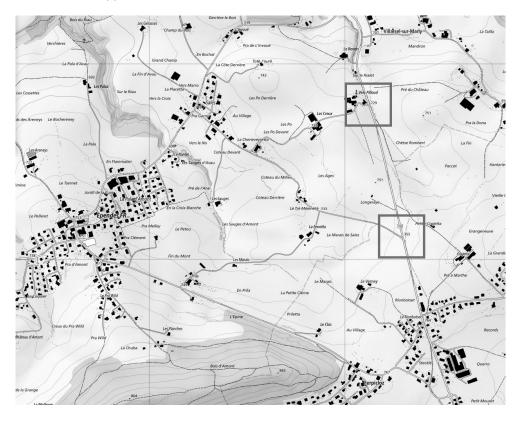
4. Approbation de deux modifications de limites communales pour la route cantonale de la Crausa (communes de Villarsel-sur-Marly et de Ferpicloz)

De 2021 à 2022, la route cantonale de la Crausa (Marly – Le Mouret) a subi des travaux de réfection entre les tronçons du carrefour de Sales jusqu'à Le Mouret.

Au lieu-dit « Vers Pilloud » (voir plan ci-dessous), afin de simplifier le tracé foncier, un déplacement de la limite communale entre les communes de Bois-d'Amont et de Villarsel-sur-Marly a été proposé. Cela concerne une surface de 2'455 m2 de route cantonale sur le territoire de Bois-d'Amont (0.020% de son territoire) qui serait transférée à Villarsel-sur-Marly.

Au lieu-dit « Longueraie » (voir plan ci-dessous), pour simplifier le bornage, un déplacement de la limite communale entre les communes de Bois-d'Amont et de Ferpicloz a été proposé. Cela concerne une surface de 41 m2 de route cantonale sur le territoire de Bois-d'Amont (0.003 pour mille du territoire communal) qui serait transférée à Ferpicloz.

Les conseils communaux concernés ont validé le déplacement de ces limites communales. Les frais de géomètre et de registre foncier sont pris en charge par le canton. Selon la législation, la modification de limites communales est de la compétence du législatif communal. Il est dès lors proposé à l'Assemblée communale d'approuver ces deux modifications de limites communales.



Dans le cadre de la fusion des communes d'Arconciel, Ependes et Senèdes, la commune de Bois-d'Amont se voit impartir un délai de deux ans pour refaire l'ensemble de ses règlements communaux. L'Assemblée communale du 5 décembre prochain sera l'opportunité pour l'exécutif de soumettre les trois derniers règlements à l'approbation des citoyennes et citoyens de la commune.

Les règlements soumis à approbation ne seront pas lus lors de l'assemblée et les documents y relatifs seront à disposition auprès de l'administration communale et sur le site Internet de la commune dix jours avant l'assemblée.

5. Approbation du Règlement de police

Depuis la création de la commune de Bois-d'Amont et selon la Loi sur les communes, le Règlement de police adopté en 2013 par la population de l'ancienne commune d'Ependes s'applique sur l'ensemble du territoire. Avec l'intention de mettre à jour ces règles de vie, le Conseil communal propose de soumettre à la population le nouveau Règlement de police. Ce dernier couvre notamment les principes d'utilisation du domaine public, l'ordre public et les éventuelles mesures administratives.

Ce dernier est basé sur des règlements adoptés par d'autres communes du canton ces dernières années et tient compte des éléments de base inscrits dans le règlement d'Ependes. Il a fait l'objet d'un examen préalable par la Direction de la sécurité, de la justice et du sport (DSJS). Le Conseil communal recommande à l'Assemblée de l'approuver.

6. Approbation du Règlement des cimetières d'Arconciel et Ependes

Le Règlement des cimetières d'Arconciel et Ependes (y compris les taxes) est basé sur le règlement-type et ne comporte que peu de changements par rapport aux règlements communaux actuels d'Arconciel et d'Ependes.

Ce Règlement a fait l'objet d'un examen préalable par la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS), ainsi que par la Surveillance des prix. Le Conseil communal recommande à l'Assemblée de l'approuver.



7. Approbation du Règlement relatif à la gestion des déchets

Le Règlement relatif à la gestion des déchets est basé sur un règlement-type.

La fusion n'est pas l'unique raison de la mise à jour de ce règlement. La législation fédérale et cantonale demande aux communes de revoir la tarification de leurs activités pour qu'elles couvrent les charges d'entretien et de renouvellement. Elles doivent également permettre d'anticiper de nouvelles infrastructures en constituant des réserves. Il ne s'agit pas non plus d'une nouveauté imposée par l'introduction de la nouvelle Loi sur les finances communales. Depuis plusieurs années déjà, il est demandé aux communes de financer les chapitres liés à l'eau et aux déchets par une taxe correspondante. Elles n'ont le droit d'utiliser l'impôt dit ordinaire que dans des circonstances particulières et pour couvrir un éventuel excédent de charges de ces chapitres, et là encore seulement dans des proportions données.

Aujourd'hui, la commune de Bois-d'Amont est confrontée à plusieurs problèmes en lien avec les anciens règlements qui s'appliquent toujours aux trois villages. En effet, une grande disparité des tarifs appliqués (notamment concernant la taxe de base), un assujettissement à la TVA obligatoire et des principes différents rendent le travail très difficile.

Ce Règlement a fait l'objet d'un examen préalable par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME), ainsi que par la Surveillance des prix. Le Conseil communal recommande à l'Assemblée de l'approuver.

8. Nomination d'un membre à la commission financière

La commission financière qui a été constituée lors de l'assemblée communale du 22 mars 2021 est formée de cinq membres. Elle est composée, pour la législature 2021-2026, de deux personnes d'Arconciel, de deux personnes d'Ependes et d'une personne de Senèdes. Les attributions de la commission sont notamment de préaviser les comptes, le plan financier et les budgets.

A la suite de la démission d'un membre de Senèdes, le Conseil communal propose à l'Assemblée de nommer une nouvelle personne du même village en tant que membre de la commission financière.

9. Nomination d'un membre à la commission des naturalisations

La commission des naturalisations qui a été constituée lors de l'Assemblée communale du 22 mars 2021 est formée de cinq membres. La commission est composée, pour la législature 2021-2026, de deux personnes d'Arconciel, de deux personnes d'Ependes et d'une personne de Senèdes.

A la suite de la démission d'un membre d'Arconciel, le Conseil communal propose à l'Assemblée de nommer une nouvelle personne d'Arconciel en tant que membre de la commission des naturalisations.

10. Approbation de la modification des statuts de l'Association pour le service officiel des curatelles de la Haute-Sarine

La modification fait suite à la fusion de notre commune et à la nouvelle Loi sur les finances communales (LFCo).

Les statuts modifiés ont été approuvés par l'Assemblée des délégués de l'Association pour le service officiel des curatelles de la Haute-Sarine en date du 5 octobre 2022.

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée d'approuver la modification des statuts de l'Association pour le service officiel des curatelles de la Haute-Sarine.

11. Approbation des statuts du Réseau Santé Sarine (RSS)

La modification des statuts du Réseau Santé Sarine (RSS) est due essentiellement :

- à l'intégration des pompiers du district au RSS au 1^{er} janvier 2023 qui inclut la fixation du montant de la taxe d'exemption qui est proposée à CHF 100.comme actuellement, et des modalités de celles-ci, ainsi qu'à l'âge de l'obligation de servir qui est de 18 à 40 ans au lieu de 20 à 50 ans actuellement;
- l'augmentation de la limite d'endettement pour les investissements qui passe à CHF 120'000'000.- au lieu de CHF 60'000'000.-. Cette augmentation est due à l'imputation des pompiers avec cinq nouvelles casernes pour un montant de CHF 15'000'000.-, une caserne unique (ambulances et pompiers) dans le Grand Fribourg pour CHF 25'000'000.- et une réserve pour l'acquisition des terrains de CHF 20'000'000.-.

L'assemblée des délégués du RSS du 1^{er} juin 2022 a adopté les modifications des statuts du RSS permettant de répondre à la Loi sur la défense incendie du canton de Fribourg (LDIS) et d'intégrer ainsi la défense incendie et les secours.

Les statuts modifiés peuvent être consultés 10 jours avant l'assemblée communale sur le site Internet de la commune ou au bureau communal ; ils ne seront donc pas lus

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée d'approuver les statuts du Réseau Santé Sarine.



ADMINISTRATION

FERMETURE DU BUREAU COMMUNAL DURANT LES FÊTES DE FIN D'ANNEE



Le bureau communal sera fermé du 26 au 30 décembre 2022.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année!

Les missions de nos employés communaux

Dans une commune comme celle de Bois-d'Amont, le travail d'un employé communal est plus que varié.

- ✓ Les locaux communaux sont maintenus en parfait état pour un accueil agréable.
- ✓ Les écoles sont propres et chauffées pour nos enfants.
- ✓ La salle de gym ne laisse pas paraître que le week-end une fête y était organisée.
- Les routes sont bien entretenues et les platebandes régulièrement tondues.
- ✓ Les trottoirs sont déneigés tôt le matin.
- ✓ Les Robidogs sont hebdomadairement vidées.
- ✓ Les lampadaires sont contrôlés.
- ✓ Les bornes à incendie sont en parfait état de marche.
- ✓ Les réparations sont effectuées.
- ✓ Les déchetteries sont ouvertes et organisées.
- ✓ Quand ils plantent les piquets oranges, on sait tous que l'été s'en va pour laisser place à la saison froide.

Tout ce travail, ils le font avec le sourire et avec beaucoup d'entrain. C'est leur travail, ils le font bien et de manière consciencieuse et toujours avec un petit mot sympathique pour la personne les observant. Ils sont dévoués, flexibles, polyvalents et tellement sympathiques. Nos employés communaux travaillent pour vous, ils adorent leur travail. Grace à eux, se promener, vivre et travailler dans la commune nous est à tous très agréable. Le Conseil communal vous invite à les féliciter pour leur engagement au quotidien comme lors de situations de crise ou d'urgence plutôt que les critiquer. Nous encourageons la bienveillance et la reconnaissance de leur travail.

Merci Carlos, Frédo, Paul, Jennifer, Maria, Elodie

Du côté de la population

Nombre d'habitants

Au 31 décembre 2021, la commune de Bois-d'Amont comptait 2'304 habitants.



Nouveaux citoyens

La commune souhaite une cordiale bienvenue aux nouveaux citoyens!



Doyenne et doyen de la commune

Germaine Currat, née le 17.12.1923 Noël Philipona, né le 06.09.1925



Naturalisations

Cristal Quezada Labbe, le 11.02.2022



Toutes nos félicitations!

Mariages

Khulan et Vincent Berger, le 08.04.2022 Malika et Patricio Samaniego, le 22.04.2022 Heidi Bapst-Aro et Philippe Bapst, le 27.05.2022



Meilleurs vœux aux jeunes mariés!

Naissances

Jenny, née le 14.04.2022, fille de Alexandra Sciboz et Jean-Claude Kempf Mia, née le 14.04.2022, fille de Jessica et Nicolas Jorand Kélia, née le 28.04.2022, fille de Charlotte et Adrien Brügger Emilie, née le 06.05.2022, fille de Daniela Morales Pérez et Tiago Pedrosa Oliveira Nora, née le 01.07.2022, fille de Sandrine et Christophe Brodard Evangeline, née le 03.07.2022, fille de Erica et Patrick Chassot Linos, né le 13.07.2022, fills de Tatiana Kogevinas et Semir Garibovic Léonie, née le 05.08.2022, fille de Marie-Solange et Louis Venant Adèle, née le 31.08.2022, fille de lara et Michaël Hirt Tom, né le 09.10.2022, fils de Justine Perroud et Frédéric Page



Félicitations aux heureux parents!

Décès

Patrick Jacot-Descombes, décédé le 29.04.2022 Robert Zwahlen, décédé le 02.06.2022 Raymond Baraké, décédé le 08.06.2022 Jean Charrière, décédé le 23.06.2022 Florence Margueron, décédée le 04.07.2022 Pierre Python, décédé le 19.07.2022 Béatrice Oberson, décédée le 29.07.2022 Adrienne Schornoz, décédée le 23.08.2022 Michel Vauclair, décédé le 09.09.2022



Sincères condoléances aux familles en deuil.



Facturation des acomptes d'eau et d'épuration 2022

Lors de l'assemblée communale du 13 décembre 2021, le législatif communal a approuvé deux nouveaux règlements relatifs à la distribution de l'eau potable et à l'évacuation et à l'épuration des eaux. Ces deux règlements fixent notamment les modalités de la facturation des taxes annuelles. Ils sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Les équipes du service technique et du service des finances ainsi qu'une délégation du Conseil communal se sont occupées de mettre en place la facturation de ces taxes. Malgré le soutien du fournisseur de l'application métier, la mise à plat des informations nécessaires a pris un temps considérable. L'objectif était de pouvoir adresser une première facture d'acomptes basée sur le nouveau calcul des taxes durant l'été. Cependant, les différents changements à implémenter ont pris plus de temps qu'escompté.

Désormais, les taxes ne sont plus facturées qu'au(x) propriétaire(s) de l'immeuble. La commune n'entre pas en matière pour une facturation directe aux locataires. Pour les immeubles en PPE, si tel ne devait pas être le cas sur la première facture, nous vous inviterons à nous communiquer une adresse de facturation unique, celle de l'administrateur PPE par exemple.

Les taxes de base annuelles, tant pour l'eau potable que pour l'épuration, sont calculées selon les critères cumulatifs suivants :

- La surface déterminante du terrain, multipliée par un indice fixé par l'annexe 2 des règlements (similaire à l'indice brut d'utilisation du sol IBUS selon règlement communal d'urbanisme);
- 2. Le nombre d'équivalent-habitant (EH), soit le nombre de pièces habitables du logement. Pour les bâtiments qui ne sont pas destinés à l'habitat, le nombre d'EH est défini par les annexes 1.

Sous certaines conditions, ces taxes sont perçues également pour les fonds non raccordés mais raccordables.

Les taxes d'exploitation, tant pour l'eau potable que pour l'épuration, sont calculées selon la consommation effective donnée par le compteur d'eau.

Pour les immeubles alimentés par une source privée sans compteur, la taxe d'exploitation pour l'épuration est facturée sur une base estimative de 40 m3 d'eau consommée par année et par habitant effectif. Il est possible d'installer un compteur d'eau sur l'arrivée d'eau de source de l'immeuble afin de définir précisément la consommation d'eau. La commune met gratuitement à disposition un compteur d'eau, mais les modifications techniques requises de l'installation privée de l'immeuble sont à la charge du propriétaire.

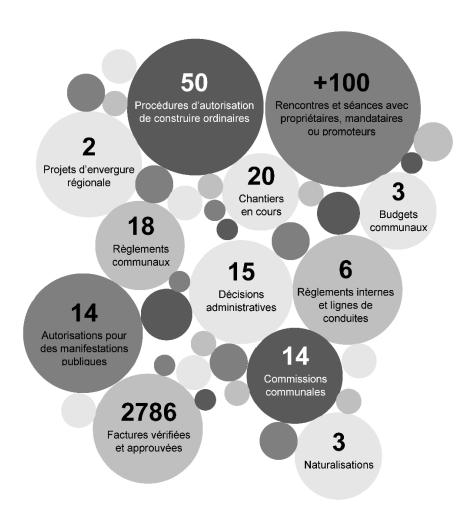
Tenant compte de ces différents changements et de la complexité de la mise en œuvre de la facturation, le Conseil communal a dû se résoudre à ne pas envoyer de demande d'acompte, mais de facturer l'ensemble de ces taxes ainsi que la consommation pour toute l'année 2022 lors du décompte qui sera adressé aux propriétaires en début d'année prochaine.

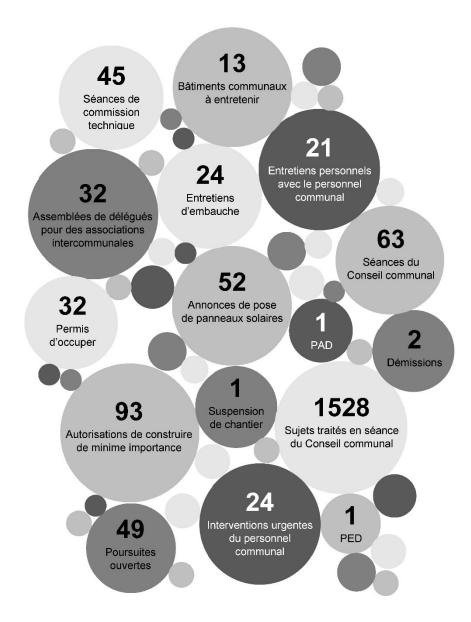
Dans l'éventualité où cette facturation devait soulever des questions, nous vous inviterons à bien vouloir nous contacter afin que nous puissions faire les contrôles adéquats et éventuellement appliquer certaines corrections.

Nous vous rappelons que les règlements et leurs annexes (définition des EH, tableau des indices virtuels et fiche des tarifs) sont consultables sur le site Internet de la commune, sous la page « Règlements communaux ».

Le Conseil communal vous remercie de votre compréhension.

Un point sur... Le travail du Conseil communal





JUSTICE ET POLICE

Installations de tir de Bois-d'Amont

La société de tir de Bois-d'Amont a décidé cette année de collaborer de manière plus étroite avec la société de tir de Le Mouret. Elles ont ainsi pris la décision de fusionner avec effet au 1^{er} janvier 2023, sous le nom de **Société de tir Haute-Sarine**. Cette nouvelle étape pour la société de tir signifie que les installations d'Arconciel ne seront plus exploitées. Les tirs de la nouvelle société s'effectueront exclusivement au stand du Mouret.

Les personnes astreintes au tir obligatoire seront donc invitées à effectuer leur tir dans d'autres installations. Le Conseil communal est en train de discuter avec des communes partenaires pour fournir une solution.





Une cheminée contrôlée fonctionne en toute sécurité

Avant la remise en service d'une installation inutilisée, veuillez prendre contact avec votre ramoneur.

Rendez-vous sur le site Internet: ramoneurs-fr.ch



Ein kontrollierter Kamin funktioniert sicher

Bevor Sie eine unbenutzte Anlage wieder in Betrieb nehmen, setzen Sie sich bitte mit Ihrem Kaminfeger in Verbindung.

Besuchen Sie die Internetseite: ramoneurs-fr.ch





CULTURE, SPORT ET LOISIRS

A la rencontre de...

Dans cette rubrique, nous avons le plaisir de vous présenter une société villageoise à chaque édition sous la forme d'une interview décalée.

Brass Band du Bois d'Amont Et son président Frédéric Brügger

Année de fondation

2021

Comité

5 membres



Membres actifs

49

Cible

Personnalités féminines : 32% Jeunes de moins de 25 ans : 45% Moins jeunes de plus de 65 ans : 2%

Apéro ou dessert ?

Apéro entre amis

Freddie Mercury ou Christophe Maé?

Freddy Mercury

Line Renaud ou Lady Gaga?

Line Renaud

Friends ou Squid Game?

Friends, toujours les amis en premier

Twint ou Quatre sous?

Twint

Plutôt skier à La Berra ou encourager Berra?

Skier à La Berra avec les enfants

Un verre après la répétition ?

Toujours, cela renforce les liens d'amitié entre les musiciens

La question qui fâche : « Taper sur un tambour, c'est faire de la musique »

Il est clair qu'à une certaine époque, le tambour transmettait les ordres aux soldats en tant de guerre, donc pas très joyeux mais si vous nous suivez lors de nos concerts vous remarquerez que cela a bien changé. Aujourd'hui, nous évoluons avec différents instruments, parfois étonnants et comme notre pièce de show est à chaque fois bissée je peux me permettre de dire que ça plaît au public!

La question que tu aurais aimé que l'on te pose

Qu'est-ce qui motive ces personnes à se regrouper pour faire de la musique ? Le plaisir de faire plaisir

Un mot de la fin?

Rendez-vous le 8 décembre 2022 pour le concert de l'Avent, le 21 janvier 2023 pour notre souper de soutien et les 25-26 mars 2023 pour notre concert annuel!

Tchoukball: 3 jeunes Boisd'Amontois champions d'Europe

Les équipes suisses masculine M18 et féminine obtiennent l'or aux championnats d'Europe, et les hommes s'emparent de l'argent!

3 jeunes Bois-d'Amontois font partie de cette équipe masculine M18, il s'agit d'Achille Cavaleri, Jocelin Dourthe et Arno Baiutti.

Samedi 10 septembre 2022, la commune de Bois-d'Amont a célébré ses champions d'Europe de tchoukball. Accompagnés de leurs familles et de plusieurs membres du Tchoukball Club Fribourg et Tchouk'Bulle, les champions ont offert une petite démonstration de leur sport.

Le Conseil communal ainsi que toute la commune de Bois-d'Amont félicitent leurs jeunes champions et leur souhaitent le même résultat au championnat du monde 2023 en République tchèque.



Arconciacum

Une nouvelle jeunesse pour le bourg médiéval d'Arconciel

Les travaux pour la conservation du bourg médiéval d'Arconciel commencent cet automne. Arconciacum, association en faveur du patrimoine archéologique et historique d'Arconciel, mène ce projet dont la première phase, urgente, nécessite l'abattage d'arbres. En effet, les racines et l'humidité peuvent rapidement dégrader les structures en pierre encore debout. Les arbres ont été identifiés avec soin en partenariat avec Forêt Sarine et le Service archéologique de l'Etat de Fribourg afin d'écarter les dangers tout en restreignant au minimum le nombre d'arbres abattus pour préserver la nature et le paysage.

Sur demande d'Arconciacum, l'Office fédéral de la culture ainsi que le Service archéologique de l'Etat de Fribourg ont défini les travaux nécessaires à l'ensemble du projet de préservation du site historique. Après le déboisement, des travaux de maçonnerie sont notamment prévus. Arconciacum entreprend actuellement de nombreuses démarches visant à obtenir des subventions provenant tant de la Confédération, du canton de Fribourg que de la Loterie romande. A ce jour, sur les quelques CHF 770'000.- représentant les coûts totaux des travaux à entreprendre, Arconciacum a déjà obtenu plus de CHF 350'000.- de subventions.

Arconciacum poursuit assidument son activité afin de lever les fonds nécessaires à l'ensemble des travaux projetés. Un site Internet est en outre en construction et sera bientôt à disposition pour tenir informée la population de l'avancement de nos travaux.

Arconciacum recherche de nouveaux membres pour venir renforcer son comité. La population de la Commune du Bois-d'Amont et toutes les personnes intéressées sont invitées à la prochaine Assemblée générale qui tiendra le mardi 7 février 2023 à 20h aux Trois Sapins à Arconciel. Pour annoncer votre présence à l'Assemblée générale, pour rejoindre l'association, faire un don ou pour toute question, vous pouvez contacter le comité à l'adresse électronique arconciacum@gmail.com.

Au nom du Comité d'Arconciacum Patrick Cudré-Mauroux, co-président et Pierre Gumy, responsable communication



Image d'antan



Senèdes, route de Senèdes 47, Chapelle Saint-Gorgon 1668 © Service des biens culturels Fribourg. Fonds Heribert Reiners

Marché de Noël à Ependes

Le marché de Noël 2022 à Ependes aura lieu le 26 novembre de 9h00 à 16h00 à la halle polyvalente.

- Divers stands intérieurs et extérieurs
- Arrangements et décorations de Noël
- Vin chaud
- Soupe de chalet
- Petite restauration

Venez nombreux partager ce moment de convivialité!

Contact : Mme Joëlle Philipona à Ependes, 026 413 29 74

SANTE ET SOCIAL

Crèche Capucine

Afin de pouvoir répondre aux besoins de placement des enfants âgés de 2 mois à 4 ans, un nouveau site s'est ouvert à partir du 1^{er} novembre 2022 à Treyvaux, en complément du site existant à Le Mouret. La Crèche Capucine accueille désormais 31 enfants répartis dans 3 groupes.

Le Mouret : 2 groupes, dont la nurserie et la garderie

Treyvaux: 1 groupe multi-âges

Contact

Route de la Voos 4 à 1724 Le Mouret Le Pré-de-la-Maison 11 à 1733 Treyvaux

026 413 09 19 info@crechecapucine.ch





La Crèche Capucine est heureuse d'annoncer qu'elle a tout récemment obtenu le Label Apépo : le label des Approches Éducatives Positives.

Ce label, lancé en janvier 2016 par l'association Ratatam, montre l'engagement des structures qui accueillent des enfants pour des relations fondées sur le respect, la bienveillance, l'accueil des émotions et la prise en compte du développement neurologique des enfants.

En effet, les recherches scientifiques de ces dernières décennies ont conforté l'importance d'une éducation et d'une pédagogie chaleureuse et encourageante pour favoriser un bon développement des enfants.

Pour obtenir ce label, la crèche Capucine a offert à son personnel une formation complète qui vient de se terminer. Elle s'est engagée à respecter la Charte éducative Apépo, ainsi qu'à poursuivre la formation de ses équipes dans le domaine des approches éducatives positives. Une campagne d'affichage de sensibilisation à la cause de l'enfant destinée aux parents sera également déployée au sein de la crèche.

La crèche Capucine et l'association Ratatam se tiennent à la disposition du public pour répondre à leurs éventuelles questions relatives au label Apépo ainsi qu'aux approches éducatives positives.

www.ratatam.ch

CIPRET - Prévention du tabagisme

Arrêter de fumer, vous y pensez?

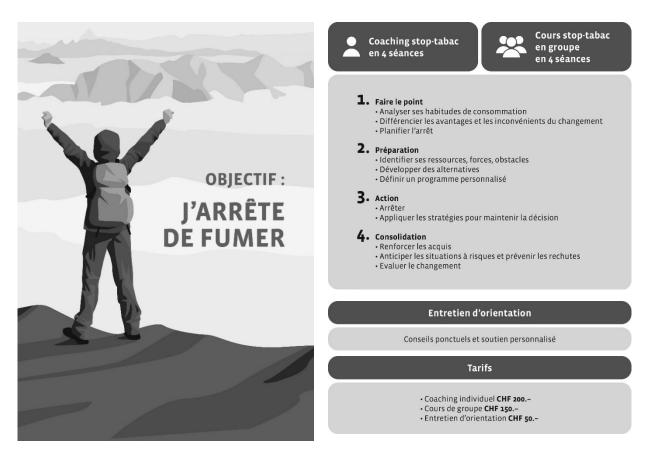
En réponse aux risques pour la santé que représente la consommation de tabac, le CIPRET* s'emploie, entre autres, à soutenir les fumeurs et fumeuses qui souhaitent retrouver la liberté d'une vie sans tabac.

Pourquoi arrêter de fumer ?

Choisir de vivre sans tabac c'est être libre, miser sur sa santé, profiter de la vie plus longtemps et disposer de plus d'argent pour les loisirs.

Avec un programme efficace et l'aide d'un spécialiste, vous augmentez vos chances de réussite.

Pour vous accompagner dans votre démarche, le CIPRET propose :



Prenez rendez-vous et devenez non-fumeurs/euses!

CIPRET Fribourg - Centre de prévention du tabagisme - 026 425 54 10

* Le CIPRET Fribourg - Centre de prévention du tabagisme – fait partie de la Ligue pulmonaire fribourgeoise et met en œuvre le programme cantonal de prévention du tabagisme sur mandat de la Direction de la santé et des affaires sociales.

SENIORS

Service social communal Bois-d'Amont Solidaire

Une commission de Bois-d'Amont Solidaire a été créée principalement pour les besoins des seniors de la commune, ceci en complément à la législation fédérale et cantonale. Elle a pour but de veiller à l'intégration des seniors dans la société, de favoriser leur autonomie, de prendre en considération leurs besoins et leurs compétences.

Repas livrés à domicile

Les seniors ou les personnes momentanément atteintes dans leur santé ou mobilité ont la possibilité de commander des repas à domicile auprès de la Boucherie Clément à Ependes. Ceux-ci sont livrés par des bénévoles. Les menus sont à commander la veille pour le jour suivant. Pour les menus du week-end, les commandes se font le vendredi à 12h00 au plus tard. Les menus doivent être réchauffés 3-4 minutes au micro-ondes ou 20 minutes au four à 120 degrés.

Le prix du menu est de CHF 9.90 et de CHF 11.90 avec une soupe ou une salade. Une subvention communale de CHF 2.- est accordée. Les personnes pouvant bénéficier de la subvention doivent s'adresser à la commune, laquelle transmettra leurs coordonnées à la Boucherie Clément.

Pour passer la commande, prière de contacter « Marché Clément SA » par téléphone au 026 413 25 25 ou par email à **olivier@boucherieclement.ch**.

Repas pris dans les restaurants communaux

Les seniors ou les personnes momentanément atteintes dans leur santé et pour qui cela est difficile de se faire à manger peuvent consommer le menu du jour dans l'un des deux restaurants de la commune de Bois-d'Amont.

Les 10 premiers menus sont à payer au restaurant et le 11 ème est offert par la commune. Pour bénéficier de cette subvention communale, les personnes concernées devront se procurer une carte de fidélité auprès de l'Administration communale à Arconciel.

Restaurant des Trois Sapins, Arconciel Auberge du Château, Ependes

026 413 11 25 026 413 28 34

Ramassage des déchets à domicile

Ce service concerne les objets suivants :

- déchets recyclables : déchets de plastique, de verre, de papier et de métal
- déchets à la compacteuse : les frais d'élimination sont à la charge du demandeur ; dès lors, la carte de la compacteuse doit être remise à l'employé communal lors de son passage

Le ramassage a lieu le premier mercredi de chaque mois de 14h00 à 16h00.

Il s'adresse exclusivement aux personnes âgées ou à mobilité réduite, sans famille proche pouvant aider et sans voiture.

Comment bénéficier de cette prestation ?

Les personnes intéressées par ce service et remplissant les conditions peuvent s'inscrire auprès du bureau communal où la demande sera étudiée.

Promenades à pied accompagnées pour les Aînés

Des promenades à pied accompagnées seront organisées durant toute l'année 2023 au départ d'Arconciel et d'Ependes. Elles auront lieu par tous les temps, dureront environ une heure et trente minutes et seront adaptées au rythme des participants.

Départ Arconciel 2ème mardi de chaque mois : rendez-vous à 14h00 au

parking de l'administration communale

Départ Ependes 4ème mardi de chaque mois : rendez-vous à 14h00 au

parking communal (à côté du magasin Denner)

Noël des Aînés sur invitation

Par le biais de la commission de Bois-d'Amont Solidaire et avec le soutien des Paroisses d'Ependes et d'Arconciel et des Sociétés de Jeunesse d'Ependes et d'Arconciel, les seniors de la commune sont invités avec grand plaisir au Noël des Aînés qui se déroulera le dimanche 11 décembre 2022 dès 11h30 à la halle polyvalente d'Ependes.

Service d'aide informatique proposé par la Société de Jeunesse paroissiale d'Ependes

Plusieurs services d'assistance informatique et technique sont proposés à domicile :

Téléphone portable

Si vous avez des guestions ou des problèmes avec votre téléphone.

Ordinateur

Si vous rencontrez des difficultés en utilisant un ordinateur, une boîte mail ou juste un besoin d'informations concernant les outils informatiques ou la navigation sur Internet.

Télévision

Si vous avez de la peine à prendre en main votre télévision ou votre WIFI.

Sensibilisation aux dangers

Si pour vous naviguer sur Internet ou recevoir des emails litigieux est difficile à distinguer.

Les services sont proposés au tarif de CHF 25.-/h la première puis de CHF 15.-/h pour les suivantes. Les frais de déplacement ne sont pas facturés. Pour les seniors de la commune de Bois-d'Amont, une subvention communale de CHF 5.- par intervention est accordée.

Demande de service d'assistance par email à **aide.informatique.ba@gmail.com** ou par téléphone au 026 564 23 38.



Aide et soins pour les seniors

Réseau Santé Sarine / Centre de coordination

Un guichet unique est à la disposition des personnes âgées et de leurs proches. Il réceptionne les demandes afin d'orienter chacun vers l'offre la plus adaptée à ses besoins.

Le Centre de coordination du Réseau santé de la Sarine (RSS) a pour objectif de coordonner le plus efficacement possible les différentes prestations destinées aux personnes âgées de notre district (EMS, Aides et soins à domicile, Indemnités forfaitaires). Il facilite grandement l'accès des personnes âgées et de leur famille aux prestations du RSS et des EMS du district. Il assure également le lien entre les hôpitaux, les cliniques, les médecins, les partenaires médico-sociaux et les EMS et permet ainsi d'avoir une vision globale dans tout le district.

RSS – Centre de coordination Le Quadrant Rue St-Nicolas-de-Flüe 2 1700 Fribourg Tél.: 026 425 55 25

Email: reception@santesarine.ch

Réseau Santé Sarine / Service d'aide et de soins à domicile

Vous sortez de l'hôpital et n'arrivez pas à assumer vos courses, votre ménage, etc. ? Malade ou accidenté, vous avez besoin de soutien à domicile ? Vous désirez rester dans votre environnement habituel mais avez besoin de soins infirmiers réguliers ? Le Service d'aide et de soins à domicile est là pour vous aider.

RSS – Service d'aide et de soins à domicile Antenne 2 (pour Bois-d'Amont) Chemin des Epinettes 6b 1723 Marly Tél. 026 425 55 25

Email: antenne2@santesarine.ch

Foyers de jour

Foyer du Gibloux

Route du Levant 4

10, Avenue Jean-Paul II

1726 Farvagny

1752 Villars-sur-Glâne

026 411 81 59

026 422 51 11

Pro Senectute Fribourg

Pro Senectute est une fondation privée reconnue d'utilité publique qui offre des prestations individuelles aux personnes de plus de 60 ans domiciliées dans le canton ainsi qu'aux institutions partenaires du réseau médico-social.

Les actions de Pro Senectute :

- agir pour maintenir une qualité de vie digne et pour contribuer à l'indépendance des personnes
- promouvoir l'intégration dans la société
- prendre des mesures préventives
- offrir des conseils, des accompagnements
- stimuler les initiatives appuyant l'entraide et les efforts personnels

Pro Senectute Fribourg Passage du Cardinal 18 1700 Fribourg

Tél.: 026 347 12 40 www.fr.prosenectute.ch

Antennes de quartier

Les antennes de quartier assurent un service d'aide et d'accueil à la communauté. Ce sont des personnes sur qui vous pouvez compter pour toutes sortes de services (déplacements chez le médecin, courses, garde d'enfants, etc.).

www.paroisse.ch/groupements/antennes-de-quartiers/arconciel www.paroisse.ch/groupements/antennes-de-quartiers/ependes

Vie associative et communautaire

Club des aînés

Les aînés sont invités à participer aux après-midis cartes qui ont lieu les 1^{ers} et 3^{èmes} jeudis de chaque mois au Restaurant des Trois Sapins à Arconciel. Une participation de CHF 5.- est demandée à chaque participant.

Responsables:

Isabelle Python	026 413 44 89
Jacqueline Allred	026 413 23 93
Francoise Castella	026 413 27 35

Gym des aînés

Vous avez plus de 60 ans et aimez bouger, vous maintenir en forme (exercices gymniques, équilibre, coordination, danse et jeux, etc.) ? Rejoignez le groupe tous les mercredis à 15h00, soit à Ependes, soit à Praroman.

Pour tout renseignement:

Gisèle Risse, monitrice

026 413 32 15 079 511 27 62



SERVICE TECHNIQUE

Energie

Conférence sur l'énergie organisée par Jérémy Pasquier



Plan d'action communal énergie

Au vu de la situation énergétique actuelle, la commission de l'énergie de la commune de Bois-d'Amont a mis en place un plan d'action communal énergie.

Vous trouverez toutes les informations utiles sur notre site Internet.



Forêts

Protection de la forêt

Depuis quelques années, notre forêt est un lieu où de plus en plus de personnes se promènent, fréquentent les différents chemins, s'arrêtent à des bancs ou des tables, profitent de cette belle nature pour se ressourcer. Forêts-Sarine, notre corporation forestière, entretient et valorise les 154 hectares de forêt communale. C'est un bien précieux, notamment pour la biodiversité, qu'il s'agit de préserver. Nous devons tous en prendre soin, les déchets ne doivent pas être laissés ici ou là. Nous trouvons même de la litière usagée pour chats. De même, les vélos et les chevaux n'empruntent pas les chemins à usage piétonnier. Les pistes de vélos/VTT sauvages, pouvant abîmer racines et autres arbustes, ou les cabanes réalisées avec des branches coupées sur d'autres arbres voisins avec clous, vis et autres terriers creusés ne sont pas permis. L'attitude du « pas vu pas pris » n'est pas admissible. Des juniors aux seniors, le respect de la faune et de la flore est essentiel. En effet, quand nous sommes dans la forêt, c'est comme si nous étions invités chez des amis ou des connaissances, qui sont, pour la forêt, les nombreuses espèces animales et végétales qui y sont continuellement. Ils nous y accueillent, alors ayons un regard bienveillant.

Bâtiments communaux

Installations pour personnes malentendantes

Après renseignements pris, nous avons obtenu la confirmation que nos bâtiments communaux publics répondaient aux normes prévues par l'article 129 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC). En effet, nous avons l'obligation de mettre en place des installations ad hoc en cas de nouvelle construction ou de rénovation.

Cependant, il est important pour le Conseil communal d'entendre les besoins des citoyens concernés. Nous vous remercions donc de bien vouloir vous annoncer à l'administration communale si vous éprouvez des difficultés lors de votre passage au bureau communal ou de participation à des séances communales.

NETTOYAGES D'ÉTÉ DES BÂTIMENTS COMMUNAUX



Les travaux de nettoyages des locaux communaux durant l'été 2023 auront lieu **du 10 au 28 juillet.**

Les jeunes filles et jeunes gens (âgés de 16 ans révolus au 30 juin 2023) intéressés à effectuer ces travaux de nettoyage sont priés de s'annoncer par écrit auprès de l'administration communale **jusqu'au 31 mars 2023**, en indiquant leur adresse complète, numéro de natel, date de naissance et disponibilités durant le mois de juillet.





Portefeuille d'actions durables des communes fribourgeoises

Envie d'agir en faveur d'un monde plus solidaire et durable – bref plus résilient ? C'est possible, en puisant des idées dans le Portefeuille d'actions durables des communes fribourgeoises.

Un site Internet simple et convivial, voilà comment se présente le Portefeuille. En quelques clics, les administrations communales et associations locales y découvriront tout un choix de projets assortis d'exemples concrets, contribuant à l'un ou plusieurs (encore mieux !) des 17 objectifs mondiaux de développement durable (ODD, par ex. soin de la biodiversité, bonne santé, lutte contre le changement climatique, inclusion des personnes vulnérables).

Chaque projet se présente sous la forme d'une fiche pratique, concise, orientée en priorité vers l'action concrète - un peu à la manière d'une recette de cuisine. On y trouvera entre autres les étapes clés de réalisation, les points de contacts, les aides financières et des exemples de communes ayant réalisé le même projet.

Issue d'une collaboration fructueuse entre l'Association des Communes Fribourgeoises (ACF) et l'Etat de Fribourg, le Portefeuille s'inscrit dans la Stratégie cantonale de durabilité. Son intention? Soutenir les collectivités locales qui s'engagent en faveur d'une société et d'une économie inclusives et durables et mutualiser leurs bonnes pratiques. Les fiches sont régulièrement actualisées, et de nouvelle sont ajoutées. Le Portefeuille est disponible à l'adresse suivante :

https://communes-durables.ch

Enfin, les collectivités ayant mis une action en place avec succès sont invité.e.s à retourner leur témoignage sur le site du Portefeuille, afin de stimuler le partage d'expériences!



IMPRESSUM

Annonces de sociétés locales

Toutes les sociétés sportives et culturelles locales peuvent insérer une publication gratuite dans le bulletin communal et/ou sur le site Internet de la commune dans le but d'annoncer un évènement par exemple.

Les contacts des sociétés locales culturelles et sportives, ainsi que des propositions de loisirs sur le territoire communal restent publiées de manière récurrente sur le site Internet de la commune mais ne le sont plus de manière systématique dans le bulletin communal, ceci afin de rendre sa ligne éditoriale plus moderne et vivante.

Annonces payantes

Les associations à but lucratif, les commerçants et les artisans **locaux** ont la possibilité de publier des annonces dans le bulletin communal, selon la tarification suivante (impression couleurs, publiée à l'intérieur des pages de couverture) :

Logo unique ou annonce au format 5.6 x 13.0 cm ou 8.0 x 8.0 cm	CHF	10
Annonce au format A5	CHF	20
Annonce au format A4	CHF	50

Les annonceurs **extérieurs** ont également la possibilité de publier des annonces dans le bulletin communal, pour autant que la place le permette (priorité aux annonceurs locaux), selon la tarification suivante (impression couleurs, publiée à l'intérieur des pages de couverture) :

Logo unique ou annonce au format 5.6 x 13.0 cm ou 8.0 x 8.0 cm	CHF 20
Annonce au format A5	CHF 40
Annonce au format A4	CHF 100

Prochaine édition

La prochaine édition du bulletin communal paraîtra au printemps 2023.

Toutes les demandes d'annonces doivent être transmises au secrétariat communal, commune@bois-damont.ch, jusqu'au lundi 10 avril 2023 (dernier délai).

Les fichiers sont à envoyer au format .png ou .jpg.





Samedi 10 décembre 2022 à 20h à l'église d'Arconciel

Concert de l'Avent

Cadets du Brass Band du Bois d'Amont

Direction Yannick Reynaud



Chœur mixte A Tout Cœur d'Ependes

Direction Frédéric Jochum



